

Le casse-tête des universités

Entre le 4 avril et le 22 mai c'est à **quatre ou cinq** personnes, selon les universités, que revient la lourde et ingrate tâche de **classer les candidatures** reçues des futurs étudiants pour donner un avis sur chacun **des vœux**.

Que ces personnels se rassurent, ils auront **une prime** pour effectuer ce travail supplémentaire, assurent les responsables...

En outre, afin de contourner **les critiques** adressées à feu APB, qui débouchait sur **du tirage au sort**, il a été promis aux élèves « *un traitement humain des dossiers* ». Sauf que ce n'est **pas aussi facile à faire qu'à dire** ... Dans les filières où seront présents **peu de candidats**, cela restera possible, mais qu'en sera-t-il dans les filières où **des centaines** voire **des milliers** d'élèves se sont portés candidats ? Dans certaines filières sous tension, comme **STAPS, droit ou psychologie**, on pourrait atteindre jusqu'à **5 000 candidats pour 500 places** !

Comme souvent, on assistera à **une large diversité** de pratiques selon les universités et les équipes chargées de procéder au classement : une chose est sûre, **les notes resteront prépondérantes**. Les responsables auront la possibilité de **pondérer les critères** qui leur semblent **prioritaires** dans chaque filière. Cela pourra être l'origine **géographique** des candidats ou bien une **majoration** pour telle ou telle filière du bac.

Un **premier tri** sera effectué avant un **second**, plus fin, si l'on en croit le **projet** de formation. Les **lettres de motivation** et le **CV** entreront aussi en ligne de compte.

Dès le **22 mai**, les élèves commenceront à être informés des décisions les concernant. Le dossier du candidat qui n'aura obtenu que des « **non** » sera transmis à la Commission d'accès à l'enseignement supérieur qui devra **lui faire des propositions** les plus proches possibles de **ses vœux initiaux**.

Notre fédération est certes satisfaite de la disparition du tirage au sort mais, pour autant, nous ne validons pas la procédure qui conduit à ce que l'avenir de nombreux jeunes soit conditionné essentiellement à **des critères subjectifs et fluctuants** d'une université à l'autre, ce qui ne remet absolument pas en cause **l'honnêteté professionnelle** et la volonté de ne pas pénaliser les élèves de la part **des personnels** chargés de ces opérations.

Il faut dès cette année que **davantage de moyens**, notamment **en personnels**, soient donnés aux universités pour effectuer ces tâches ainsi que **davantage de temps**. Mais il faudra à l'avenir se poser la question **des capacités d'accueil** des universités, notoirement **insuffisantes** face à **l'afflux massif** d'élèves que les différents gouvernements ne cessent d'**encourager** à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Certaines d'entre elles seront contraintes de **refuser du monde, faute de place**. Petit rappel à méditer : **90 000 élèves étaient toujours sans affectation à la mi-juillet 2017** !



Les retraités ne sont pas des nantis

Au 1^{er} janvier 2018, la hausse de la CSG de 1,7 % est entrée en application provoquant une baisse de la pension nette de 1,8 % pour la grande majorité des retraités.

Le gouvernement justifie cette nouvelle ponction par « *un effort pour les jeunes générations* ».

Mais les retraités n'ont pas attendu le 1^{er} janvier 2018 pour faire preuve de **solidarité intergénérationnelle** à l'égard des plus jeunes dans leur propre famille en aidant leurs enfants ou petits-enfants.

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à la liste déjà longue des **diminutions** du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la **½ part fiscale** pour les veuves et veufs, la **fiscalisation** de la majoration familiale et le **blocage** des pensions pendant quatre ans.

Et comme si cela ne suffisait pas, au 1^{er} janvier sont aussi apparues les augmentations des **complémentaires** santé, du gaz de 6,9 %, du **forfait** hospitalier qui passe à 20 €, des **taxes** sur le carburant...

Parce que **les retraités ne sont pas des privilégiés** les

fédérations de retraités dont fait partie la **FGR** à laquelle **est affilié l'un des syndicats de notre fédération**, ont organisé le **15 mars** dernier une manifestation contre la hausse de la CSG. **Des centaines de milliers** de personnes se sont mobilisées lors de cette journée.

Quelques jours plus tard, (le 20 mars), pensant **calmer** les contestataires, le Premier ministre a déclaré « *comprendre l'agacement et la colère des retraités* » et disait « *vouloir corriger le dispositif* ».

Nous sommes encore loin du compte puisque cette « correction » ne concernerait que **100 000 retraités** sur les **7,5 millions** touchés par la hausse de la CSG, soit **1,33 %**. Et elle ne s'appliquerait que **l'an prochain !**

L'ensemble des retraités disent toujours **NON** et continuent de refuser la **baisse** de leur pension au travers de cette hausse de la CSG.

Afin de se faire entendre du gouvernement en maintenant la **pression**, avec 8 autres fédérations de retraités, la **FGR**, avec le soutien de la **FAEN**, lance **une pétition nationale** destinée à exiger la revalorisation de leurs pensions.

Cette **pétition** peut être **téléchargée** sur le site de la FAEN www.faen.org

Premier degré : l'étau ministériel se resserre

Alors que les personnels du premier degré frisent déjà l'asphyxie sous le poids des recommandations réglementaires ou pédagogiques émanant du ministère, J.M. Blanquer a cru bon d'ajouter à la cacophonie le mois dernier en publiant un « **nouveau cadre général pour l'enseignement des fondamentaux** ». Articulé en 4 grandes recommandations (lecture, grammaire et vocabulaire, calcul, problèmes), le projet semble compter sur la magie pour réussir à imposer de nouveaux temps de pratiques (dictée quotidienne, 15 minutes de calcul mental quotidien...) dans des emplois du temps et des programmes déjà au bord de l'explosion. Enfin, si cela ne suffisait pas, au nom de

l'**objectif louable de renforcement des savoirs fondamentaux**, le ministère se permet un niveau d'**interventionnisme** rarement atteint quant aux méthodes à utiliser : méthode syllabique, dimensions et nature des cahiers à utiliser... la marge d'autonomie des enseignants est une fois de plus attaquée, quand c'est au contraire de plus de souplesse et de liberté dont nous avons besoin pour adapter nos enseignements à nos publics si variés !

La FAEN déplore que l'affichage d'une ligne éducative traditionnelle ait paru préférable au ministère, plutôt qu'un réel investissement de fond de ses services pour répondre aux **besoins avérés et urgents** de nos métiers de plus en plus dévoyés.